

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-René AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Dorian DANTIN à Patrick GROUPIERRE, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

☞ Ouverture de séance ☜

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025 est adopté à l'unanimité.
Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1- Compte financier unique - exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes - (Rapporteur : S. BROT)

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) ; ceci pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Aussi, les résultats de notre Commune, pour l'exercice 2024, s'établissent selon les tableaux ci-après.

Il est proposé de bien vouloir approuver les résultats du "Compte Financier Unique" de l'exercice 2024 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année. Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et ce du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

1) Budget Principal (M57)

BUDGET PRINCIPAL (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'investissement</i>	4 101 110,30 €	4 378 833,98 €	-277 723,68 €
<i>Excédent N-1</i>		-764 773,45 €	-764 773,45 €
Total de la Section d'investissement			-1 042 497,13 €
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	0,00 €	535 368,62 €	-535 368,62 €
<i>Besoin de financement</i>			-1 577 865,75 €
<i>Couverture du besoin de fonctionnement</i>			-1 577 865,75 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	12 494 015,80 €	11 193 096,07 €	1 300 919,73 €
<i>Excédent N-1</i>		3 572 155,10 €	3 572 155,10 €
Total de la section de Fonctionnement			4 873 074,83 €
<i>Report de l'excédent de financement (002)</i>			3 295 209,08 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			3 295 209,08 €

2) Budget Opérations Economiques (M57)

BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'investissement</i>	17 281,08 €	19 803,04 €	-2 521,96 €
<i>Excédent N-1</i>	38 857,61 €		38 857,61 €
Total de la Section d'investissement			36 335,65 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	214 896,58 €	227 694,91 €	-12 798,33 €
<i>Excédent N-1</i>	53 161,07 €		53 161,07 €
Total de la section de Fonctionnement			40 362,74 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			40 362,74 €

2) Budget LES CHENES (M57)

BUDGET LES CHENES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	172 827,54 €		172 827,54 €
Total de la Section d'investissement			172 827,54 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	510 385,47 €		510 385,47 €
Total de la section de Fonctionnement			510 385,47 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			510 385,47 €

Jean-Michel BOCHATON rappelle que les élus de l'opposition ont voté contre le Budget primitif, et les Décisions modificatives, et s'ils prennent acte des comptes, ils ne modifieront pas leur position, et voteront contre l'ensemble des CFU et affectations de résultats.

Vote :

Déport de Madame le Maire.

Approbation par 25 voix pour et 7 contre (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

2.1- Affectations des résultats - Budget principal - (Rapporteur : S. BROT)

Il est proposé de voter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (A)	1 300 919.73€
Résultat antérieur reporté (B)	3 572 155.10 €
Résultat à affecter (C = A + B)	4 873 074.83 €

Résultat de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice (D)	- 277 723.68 €
Résultat antérieur reporté (E)	- 764 773.45 €
Résultat de la section (F = D + E)	- 1 042 497.13 €
Solde des Restes à réaliser (G)	- 535 368.62 €
<u>Besoin de financement</u> (H = F + G)	1 577 865.75 €
Couverture du besoin de financement (1068 = H)	1 577 865.75 €
Report de l'excédent de financement (002 = C - H)	3 295 209.08 €

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

2.2- Affectations des résultats - Budget opérations éco - (Rapporteur : S. BROT)

Il est proposé d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **40 362.74 €**

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

2.3- Affectations des résultats - Budget Les Chênes - (Rapporteur : S. BROT)

Il est proposé d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **510 385.47 euros**

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

3- Subvention dans le cadre d'une maison médicale et affectation d'un logement communal en logement des internes - (Rapporteur : G. GIRARD)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Maison Médicale, au 64 rue Jean Jaurès, initiée par Madame TAVEL, Médecin généraliste, exerçant déjà sur la Commune. Ce projet a pour objet de regrouper sur un même site, plusieurs professionnels de santé, et notamment des médecins généralistes.

À cette fin, la SCI LM IMMOBILIER (représentée par Mme TAVEL), a acheté en centre-ville un bâtiment, sur deux niveaux, et réalise les aménagements nécessaires pour un montant de 172 996 € HT.

Se posait la question de l'accessibilité de deux bureaux situés à l'étage. La commune a été sollicitée pour un accompagnement financier afin de les rendre accessibles aux PMR. Dès lors, ces deux bureaux pourraient devenir des cabinets de consultations portant leur nombre dans la structure de 3 à 5.

S'agissant d'un projet d'intérêt général, bien que d'initiative privée, la Collectivité se doit de répondre favorablement, dans un contexte de tension sur la présence de médecins généralistes sur le territoire. En conséquence, il est proposé, de prendre en charge, sous forme de subvention, le coût correspondant à la mise en accessibilité de cette Maison Médicale, à hauteur de 30 000 € (soit 17% du montant des travaux).

Parallèlement, et afin de conforter cette installation et rendre attractive notre commune, la collectivité s'inscrit dans le développement d'une offre départementale de « maison des internes », par lequel elle s'engage à mettre à disposition des médecins généralistes en fin de cursus, un logement en colocation pour des durées de 6 mois (temps du stage). Ce dispositif est d'autant plus important que le Docteur TAVEL est déjà médecin référent, maître de stage, et que la Commune dispose d'un logement à proximité (immeuble 10 rue Voltaire), qui sera équipé et réservé à cet effet.

Madame le Maire précise ses propos sur la santé :

« Ce sujet nous préoccupe tous, à juste titre. Nous sommes conscients que la pratique médicale a évolué et que les jeunes médecins veulent travailler dans des conditions différentes de celles de leurs aînés, en pratique regroupée.

Ce sujet ne peut d'ailleurs évoluer qu'avec la volonté des praticiens eux même d'être partie prenante de cette évolution. Notre mission en tant qu'élus est de contribuer à notre attractivité pour les attirer. C'est de cela que dépendront de potentielles nouvelles installations.

Le préalable qui doit nous alerter, c'est la formation des médecins en nombre suffisant et de leur installation dans tous les déserts médicaux ».

Ces propos, je les ai tenus publiquement lors de la cérémonie des vœux et que vous avez sûrement tous en mémoire.

Aussi ce soir, avec toute l'équipe municipale, nous sommes très fiers de vous proposer une délibération qui ne peut qu'avoir l'adhésion de tous, tant elle correspond à ce que nous pouvons faire pour soutenir les initiatives locales de nos praticiens et de leur vision pour faire avancer ce sujet, source de préoccupation pour celles et ceux qui sont en recherche d'un médecin.

Cela va pleinement dans le sens des nouvelles pratiques souhaitées notamment par les jeunes médecins. Notre accompagnement portant sur l'accessibilité permet d'accroître l'offre de soins par 2 bureaux supplémentaires situés à l'étage de ce cabinet médical en plein cœur de notre commune.

De plus, le logement que nous allons dédier à l'accueil de jeunes internes, permettra de leur faire découvrir les atouts de notre commune pendant leurs 6 mois de stage et pourquoi pas de les voir s'y installer !

C'est la stratégie que nous voulons développer et nous resterons attentifs à toute autre opportunité d'installation de soignants sur la commune, sans pour autant que cela crée un déficit dangereux pour nos finances sachant, pour votre information, que l'estimation de la dotation forfaitaire pour notre commune au titre de l'année 2025 devrait diminuer de 67 220 €. Tout le bénéfice de l'augmentation de la taxe foncière d'un point effectuée en 2023 est déjà largement anéanti. Un point de fiscalité supplémentaire correspondant à environ 52 000€. Hors depuis cette augmentation c'est presque 2 points de perte.

Malgré cela je vous propose d'attribuer une subvention de 30 000€ pour le projet de création d'une maison médicale initiée par la SCI LM Immobilier et de dédier un logement à l'accueil d'internes sur notre commune ».

Pierre TRAPIER en convient, pour ce qui concerne la position vis-à-vis de l'État, défendant la nécessité d'une réforme fiscale mettant à contribution les revenus financiers. Pour la subvention, par contre, ce sera l'abstention. En effet, s'il y a transfert d'un cabinet médical, il n'y a pas accroissement de l'offre, les deux généralistes exerçant déjà sur la Commune, et si la Commune n'a pas la compétence pour créer un centre de santé, elle n'a pas vocation à financer une SCI.

Madame le Maire regrette qu'une fois de plus, on n'en reste pas au corps de la délibération proposée. Elle réaffirme d'une part, que la collectivité n'a pas les moyens d'assumer le déficit du projet défendu par l'opposition, et que d'autre part ce n'est pas la bonne réponse. En effet, le Centre de santé départemental, sur Bourg-lès-Valence, qui vient d'ouvrir, ne compte que deux praticiens, et ne produit pas les effets attendus. Ce qui compte, ce n'est pas de vendre du rêve, mais de renforcer l'attractivité de la Commune et de ses équipements, cette délibération y participe.

Il est demandé de :

- Valider l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet de création de maison médicale de la SCI LM IMMOBILIER (Dr TAVEL),
- Affecter un logement communal du 10 rue Voltaire en logement des internes,
- Autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 abstentions (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

4- Valence Romans Agglo - Demande de fonds de concours - (Rapporteur : G. GIRARD)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'adoption par l'Agglomération, d'un Pacte Financier sous forme de fonds de concours, visant à assurer les besoins en solidarité financière du territoire en faisant bénéficier les communes d'un accompagnement financier supplémentaire.

Il est rappelé également la mise en œuvre du projet d'isolation par l'extérieur du groupe scolaire Voltaire (écoles primaire, maternelle et cantine), et son plan de financement :

DEPENSES	MONTANT EN € HT	RECETTES	MONTANT EN € HT
Bureau de contrôle	5 100	DSIL	65 000
Travaux d'isolation thermique par l'extérieur du GS Voltaire sur les 3 bâtiments	310 775	Conseil Départemental (25 %)	122 161
Etude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois	5 771	Fonds de concours Agglo	130 000
Travaux de la chaufferie commune aux 3 bâtiments	167 000	Autofinancement	171 485
Total HT	488 646	Total	488 646

Approbation par 33 voix pour.

5- Convention avec le CAUE pour étude sur l'aménagement secteur « Les Arcades ». - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour une mission d'aide à la décision et d'accompagnement, sur le réaménagement du secteur commercial les Arcades ; convention à signer d'ici à septembre 2025.

Le coût de la prestation, de 6.704 euros, se décompose en :

- Un cout d'adhésion fixe de 3 224 euros (correspondant à notre strate) représentant 4 jours d'étude,
- Une participation de 3 480 euros, correspondant à 6 jours d'étude supplémentaires.

Cette étude permettra, d'une part, de définir les enjeux d'aménagement du secteur et de ses abords, les éléments de programme qui pourraient s'y trouver et des critères de qualité d'un futur projet, et d'autre

part, de proposer des scénarios diversifiés de requalification, et d'en apprécier la faisabilité.

Jean-Michel BOCHATON considère que s'en tenir au périmètre des Arcades est insuffisant, qu'il faut élargir l'échelle au centre-ville et sa problématique de commerce de proximité. Pour l'opposition ce sera l'abstention et la demande de participer au groupe de travail. **Antonin KOSZULINSKI** rappelle que la convention prévoit un périmètre élargi autour du centre commercial, et que s'il faut tenir compte de l'existant, il faut aussi anticiper les modes de consommation qui prédomineront dans 10 ou 20 ans.

Il est demandé de bien vouloir autoriser la signature de la convention par Madame le Maire.

Vote :

Déport de Madame le Maire en sa qualité de vice-présidente du CAUE.

Approbation par 25 voix pour et 7 abstentions (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

6- Achat de matériel sportif de protection pour la salle spécialisée - Demande de subvention au Département - (Rapporteur : S. HOUSET)

Madame le Maire informe de la nécessité de renouveler les tapis de protection murale de la salle spécialisée de Judo pour permettre de fournir des équipements adéquats aux élèves du collège et aux associations sportives. Le montant TTC prévisionnel pour l'acquisition de ce matériel est de 5 373,60 euros TTC.

Cette dépense est susceptible d'être subventionnée par le Département.

Il est demandé d'approuver la sollicitation de cette subvention auprès du Département.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

7- Prêt d'un barnum et d'une mini-sono aux associations - Mise en place d'une caution - (Rapporteur : S. HOUSET)

La commune souhaite mettre à disposition des associations portoises le barnum communal ainsi qu'une mini sono. Ce prêt se ferait à titre gracieux avec la mise en place d'une caution d'un montant de 500 €. Ce tarif sera intégré à la régie location de matériel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une caution de 500 euros pour le prêt du barnum et d'une mini-sono aux associations portoises.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

8- Label « Villes et villages sobres en eau » - Candidature (Rapporteur : D. GROUSSON)

Madame le Maire expose :

Le label « Villes et villages sobres en eau » est un projet porté par la Préfecture de la Drôme dans le cadre de la feuille de route départementale de l'État pour gérer la ressource en eau.

L'État met en place ce label pour inciter au déploiement de pratiques sobres afin de préserver la ressource en eau, en valorisant les communes déjà engagées dans des démarches d'économies de la ressource, et dans la mise en place d'actions pour pérenniser son usage au long terme de façon raisonnée et solidaire.

Il est proposé de valider la candidature de la Commune au label « Villes et villages sobres en eaux ».

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

9- Encarts publicitaires au sein du bulletin municipal Portes-Info - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé aux entreprises, artisans et commerçants de la commune mais également aux entreprises intéressées d'intégrer un ou plusieurs encarts publicitaires dans le magazine municipal « Portes-Infos » moyennant une participation.

Le but est de diminuer le coût de fabrication de ce bulletin municipal.

Madame le Maire précise que trois types d'encarts seront proposés aux annonceurs, à savoir :

- Encart page entière (200 x 260 mm)	:	1 000.00 €
- Encart demi-page (200 x 127.50 mm)	:	500.00 €
- Encart quart de page (97.5 x 127.5 mm)	:	250.00 €

Une réduction de 10 % est accordée à partir de la 3^{ème} parution.

Les recettes seront perçues sous forme de titres émis aux entreprises participantes et encaissées au compte 7088 du budget communal.

Il est proposé d'approuver :

- l'insertion d'encarts dans le bulletin municipal,
- les tarifs stipulés ci-dessus,
- le règlement portant insertion d'encart publicitaire dans le magazine municipal (en annexe)

et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

À la question de **Marie-José BAYOUD-TORRES** relative à la modification, ou non, du nombre de pages du magazine, **Lilian CHAMBONNET** précise que la publication reste sur 32 pages, avec une modification de maquette envisagée.

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 abstentions (Groupes « Portes citoyenne » et « Portes solidaire »).

10- CMJ - Opération abris à chauves-souris - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Le Conseil Municipal des Jeunes a souhaité, dans le cadre de ses réflexions sur la thématiques écologie et biodiversité, porter une action d'installation d'abris à chauves-souris sur le territoire communal.

Le principe est de mener une action de lutte biologique contre un nuisible, le moustique, en menant une action écologique et locale. En effet, le CMJ s'est rapproché de Agrinichoirs, entreprise valentinoise, qui travaille déjà pour la collectivité sur l'Arborétum. Le responsable, agronome naturaliste, se chargerait de la fabrication des abris, et de la formation des CMJ.

L'idée est d'associer la population à la démarche, en proposant 200 abris aux Portois. Le cout d'une unité, de 19 euros HT, sera assumé par le budget communal, et, afin de responsabiliser les preneurs, une participation de 10 euros sera demandée.

Il est demandé de bien vouloir :

- Approuver le projet du CMJ, et la présente,
- Dire que la participation de 10 € sera intégrée sur la régie prêt de matériel,
- Autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à son exécution

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

11- Promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public, société SOLARHONA - Avenant n°1. - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Par une délibération du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Solarhona pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du gymnase Alice Milliat.

Lors de la signature de la Promesse, le montant de la redevance proposé à la Collectivité a été calculé au regard du prix de vente d'électricité qui était de 127€/MWh. Néanmoins, les tarifs de rachat de l'électricité qui garantissent une viabilité économique pour le projet, ont subi une chute sans précédent.

Dans ce contexte, il est demandé au conseil municipal de la commune de Portes-lès-Valence de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Promesse ayant pour objet de porter le montant de la redevance à **85 000 euros** versée en une seule fois à la mise en service du projet.

Par ailleurs, le développement de ce Projet nécessite la conclusion avec la société SLRT Solaroval d'une convention d'occupation du domaine public. Une division cadastrale des parcelles d'implantation du Projet et un plan des servitudes est en cours de réalisation.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec la société SLRT Solaroval à la levée des conditions suspensives et à signer le document d'arpentage. Les principales caractéristiques de la convention d'occupation du domaine public sont détaillées ci-dessous :

Projet	
Parcelles du domaine public concernées	AI 0055, AI 0107
Surface clôturée estimative	3400 m ²
Redevance versée à la commune	85 000 euros

La société Solarhona prend en charge la totalité des frais d'étude ainsi que ceux liés à l'obtention des autorisations administratives.

La convention d'occupation du domaine public prendra effet lors de la signature de la convention sous seing privé et prendra fin trente-deux (32) années après le jour de la signature de la convention par acte authentique.

A l'issue de la convention, il est prévu, au choix de la collectivité, une rétrocession de la centrale au bénéfice de la collectivité ou un démantèlement de l'installation par la société SLRT Solaroval.

Il est demandé de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de convention d'occupation du domaine public avec la société Solarhona
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société SLRT Solaroval

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

12- Territoire d'énergie Drôme - Approbation aménagement esthétique des réseaux électriques rues G. Philipe et F. Jourdain - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'énergies Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification esthétique

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rues Gérard PHILIPPE et Francis JOURDAIN à partir du poste ROUTE DE BEAUVALLON

Dépense prévisionnelle HT	75 185.89 €
Dont frais de gestion : 3 580.28 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par Territoire d'énergie Drôme	48 870.83 €
Participation communale :	26 315.06 €

Il est proposé :

- 1) D'approuver le projet établi par Territoire d'énergies Drôme,
- 2) D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 3) De décider de financer comme suit la part communale à hauteur de : 26 315.06 €
- 4) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur de Territoire d'énergie Drôme.
- 5) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

13- Territoire d'énergie Drôme - Dissimulation des réseaux téléphoniques rues Gérard Philipe et Francis Jourdain - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire expose qu'à sa demande, Territoire d'énergie Drôme a étudié un projet, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Dissimulation des réseaux téléphoniques Rues Gérard PHILIPPE et Francis JOURDAIN à partir du poste ROUTE DE BEAUVALLON

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	11 735.05 €
Dont frais de gestion 558.81 € HT	
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par Territoire d'énergie Drôme	2 347.01 €
Participation communale basée sur le HT	9 388.04 €
Total HT des travaux de câblage : 3 779.28 €	
Plan de financement prévisionnel	1 851.85 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49 % x 3 779.28 = 1 851.85 €)	
Financements mobilisés par Territoire d'énergie Drôme	370.37 €
Participation communale	1 481.48 €
Montant total de la participation communale :	10 869.52 €

Il est proposé :

- 1) D'approuver le projet établi par Territoire d'énergie Drôme,
- 2) D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 3) De décider de financer comme suit la part communale de 10 869.52 €.
- 4) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'énergie Drôme
- 5) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

14- Création d'un contrat à durée indéterminée - (Rapporteur : S. BROT)

Dans le cadre d'un renouvellement de contrat et en application des articles L 332-9 à L 332-11 du code général de la fonction publique, qui stipule que tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent, en application de l'article L 332-8 dudit code avec un agent justifiant d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, est conclu pour une durée indéterminée, il convient de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) à compter du 1^{er} mai 2025.

Il est demandé de bien vouloir approuver cette création.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

15- Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour 2024 (Rapporteur G. GIRARD)

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP)

(article L. 5211-12-1 CGCT)

- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état correspondant pour l'exercice 2024, est communiqué à l'assemblée, il ne fait pas l'objet d'un vote.

Madame le Maire précise que ces montants sont publics, puisque votés par les assemblées en début de mandat, et qu'il n'y a pas de honte à percevoir une indemnité lorsque l'on assume des responsabilités et des charges de travail importantes. Par contre il serait bon, lorsque l'opposition communique, qu'elle le fit sur des montants exacts et vérifiés.

16- Décisions prises par Madame le Maire - délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
25/10	5 rue Jacqueline Auriol	AK 0262	Non Préemption
25/12	7 rue Danielle Mitterrand	AK 0398 -0390	Non Préemption
25/13	9 rue Jacques Chirac	AK 0097	Non Préemption
25/14	298 Route des Mernes	ZC0179-0185	Non Préemption
25/15	17 rue Marcel Cachin	AZ 0069-0070	Non Préemption
25/19	19 rue D. Mitterrand	AK0395 0398	Non Préemption
25/20	14 rue D. Casanova	AT0028	Non Préemption
25/21	22 rue Marcel Paul	AL0131	Non Préemption
25/22	6 rue Jean Moulin	AY 0060	Non Préemption
25/24	1226 avenue Pdt Salvador Allende	AD 0166	Non Préemption
25/25	7b rue Romain Rolland	AW 0044-046	Non Préemption
25/31	1 rue Rosa Luxembourg	AK0222	Non Préemption
25/32	19 rue Marcel Cachin	AZ 0155	Non Préemption
25/33	84 rue Jean Jaurès	AN 0399	Non Préemption
25/34	2 allée des Lauraines	AV 0013	Non Préemption
25/35	42 rue Jean Jaurès	AL 0317-0320	Non Préemption
25/39	11 allée des Griottes	AT0095	Non Préemption
25/40	126 rue Jean Jaurès	AO 0036-0037	Non Préemption
25/43	8 allée Hector Berlioz	AO 0211	Non Préemption
25/44	196 Avenue Charles de Gaulle	AT 0373	Non Préemption
25/45	421 avenue Charles de Gaulle	AV0013	Non Préemption
25/46	6 bis Allée Hector Berlioz	AO0247	Non Préemption
25/47	42 rue Jean Jaurès	AL 0320-0317	Non Préemption
25/48	19 route de Beauvallon	AP0053	Non Préemption
25/49	40 rue Charles Doucet	AL 0385	Non Préemption
25/50	8 rue Jean Zay	AL0278	Non Préemption

Délivrance, reprise concession de cimetière :

N°2025/9 : Accord renouvellement concession n°673, cimetière n°1.

N°2025/16 : Accord concession neuve n°285-287, cimetière n°4.

N°2025/17 : Accord renouvellement case de columbarium n°15D, cimetière n°3.

N°2025/23 : Accord renouvellement concession n°112, cimetière n°3.

N°2025/30 : Accord Concession neuve n°274, cimetière n°4.

N°2025/37 : Accord concession neuve n° 303-305, cimetière n° 4.

N°2025/38 : Accord concession neuve n°316, cimetière n°4.

Marchés publics / finances :

N°2025/11 : Signature d'un devis avec Coste & Perche d'étude de faisabilité chaufferie, groupe scolaire Voltaire, pour un montant estimatif de 6 340,25 € HT.

N°2025/18 : Signature d'un contrat avec VERITAS pour la vérification de nouveaux points d'ancrage sur la Mairie pour un montant de 645,00 € HT.

N°2025/26 : Signature avec ADEVA, contrat de maintenance sonorisation des salles pour un montant de 4 576,87 € HT.

N°2025/27 : Signature d'un devis avec Sassoulas pour recherche amiante et plomb école élémentaire Joliot Curie pour un montant de 600 € HT.

N°2025/36 : Signature d'un contrat de dératisation pour les bâtiments communaux avec Etoile dératisation pour un montant de 3 570 € HT annuel, renouvelable 3 fois.

N°2025/42 : Signature d'un avenant au contrat de mission CSPS pour le désamiantage et la démolition des anciens vestiaires de rugby avec Alpes Contrôles pour un montant de 350 € HT.

N°2025/51 : Signature d'un contrat avec Véolia pour la location d'une benne de 20 m3 pour les déchets de la fête de mai.

Contentieux :

N°2025/29 : Désignation du Cabinet FORT pour représentation devant le tribunal pour enfants dans le cadre de la protection fonctionnelle des agents pour un montant de 1 200 € HT.

Le Maire,
Geneviève GIRARD



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis SAINT-CLAIR

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jean-Louis Saint-Clair", written over a horizontal line.